

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2015-70 en date du 08/12/2015 portant sur les tarifs 2016 du service assainissement :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Décembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 02 décembre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Présents : FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, LATOUR Christelle, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry, HARGE Andrée, CASTANET Christine, GILLES Dominique.

Représenté : DUFOUR Aurore procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R 2333-121 à R 2333-132 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Janvier 2016, les redevances d'assainissement seront calculées de la façon suivante :

1°) Tarifs :

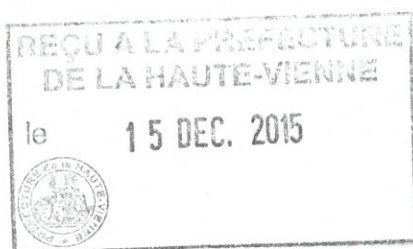
Taxe annuelle partie fixe	92,50 € HT
Taxe annuelle / consommation eau ou sur volume d'eau forfaitaire	1,05 € HT

2°) Pour les foyers n'ayant pas de branchement d'eau mais raccordés au réseau d'assainissement le volume d'eau consommé par 2 personnes adultes est évalué forfaitairement à 100 m³.

3°) Fixe le calendrier de recouvrement comme suit :

- partie fixe au mois d'octobre 2016,
- partie proportionnelle à la consommation d'eau courant mars 2017.

A La Geneytouse, le 09 Décembre 2015



Le Maire,

Alain FAUCHER

